

## Des clés pour simplifier votre parcours de recherche

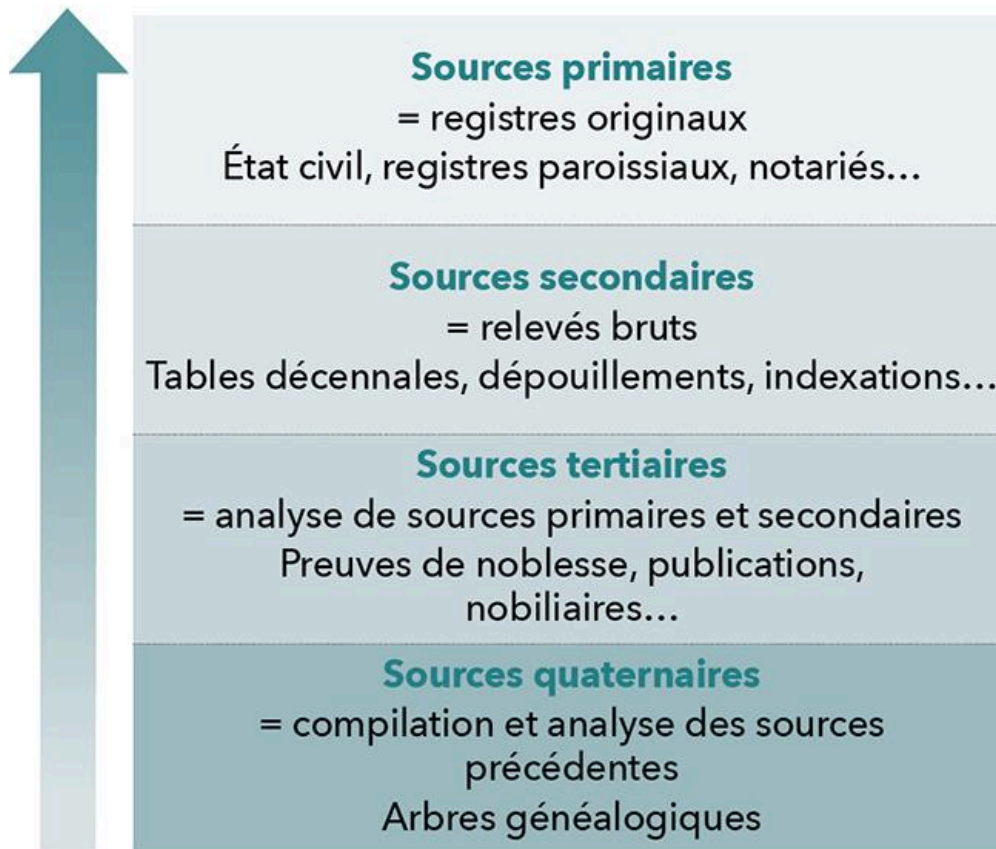
Par Tony Neulat | 18.03.2024 | [Organisation](#)

### Consultez les sources primaires en dernier !

Les différentes sources à la disposition du généalogiste ne se valent pas. Personnellement, je les classe en quatre catégories comme l'illustre le schéma ci-dessous. En effet, à partir des sources brutes, primaires, telles que les registres centenaires établis par le curé, le maire ou le notaire, peuvent être constitués toutes sortes de documents, que l'on peut qualifier de sources secondaires ou tertiaires. Inventaires, répertoires, tables alphabétiques annuelles ou décennales, dépouillements généalogiques sont autant de sources secondaires dans le sens où elles s'appuient fidèlement sur les sources primaires, sans analyse complémentaire. En revanche, les ouvrages généalogiques, les monographies et les nobiliaires constituent des sources tertiaires puisqu'ils sont le résultat d'une compilation de sources et d'une analyse de leur auteur. Quant aux arbres généalogiques, qui s'appuient sur un doux mélange de sources primaires, secondaires et tertiaires, voire d'autres arbres généalogiques, je les considère comme des sources quaternaires.

# Ordre des sources

## Fiabilité croissante



## Ordre de consultation

Cette approche s'affranchit du caractère « officiel » des sources car il n'est pas gage de qualité. À titre d'exemple, une table décennale est moins fiable que le registre d'état civil lui-même car elle peut comporter des erreurs de recopie et des manques. Il s'agit d'une source secondaire. De même, les preuves de noblesse, constituées à partir d'actes originaux, voire de copies d'actes, ont beau être officielles, elles ne sont pas exemptes d'erreur. De fait, ce sont des sources tertiaires. Bref, plus on s'éloigne de la source primaire et plus le nombre d'intermédiaires est élevé, plus le risque d'erreur est important.

Ceci étant posé, dans quel ordre consulter ces différentes sources ? Paradoxalement, je vous invite à débiter vos recherches dans les sources les moins fiables. Consultez en priorité les arbres généalogiques d'autres passionnés, les ouvrages spécialisés, puis les dépouillements et enfin seulement les registres originaux. En effet, autant bénéficier des travaux qui vous précèdent pour accélérer vos recherches ! évitez de plonger, tête baissée, dans les registres originaux au prix de nombreuses heures de recherche alors qu'un cousin éloigné a peut-être dégrossi cette branche. Un tel conseil peut paraître choquant à un généalogiste de longue date mais il ne doit pas être mal interprété. Il n'est pas question de se contenter de « copiller » des données prédigérées mais simplement de s'y référer avant toute recherche afin d'éviter de réinventer la roue. Grâce aux arbres généalogiques et aux indexations des registres, vous retrouverez rapidement la référence d'un acte et vous pourrez ensuite accéder à l'acte original en quelques clics. Car il n'en demeure pas moins indispensable de toujours se référer aux sources primaires pour confirmer ou infirmer les informations glanées à moindre frais.

Mais, me direz-vous peut-être, le plaisir généalogique ne réside-t-il pas dans la recherche par soi-même et dans sa difficulté ? Une enquête ne perd-elle pas toute saveur si l'on connaît la solution par avance ? Oui et non. L'ampleur de la tâche est telle que, malgré cette approche, il vous restera toujours un grand

nombre de branches à explorer par vous-même en conquistadores. Par ailleurs, vous pourrez mettre à profit les milliers d'heures économisées grâce à ce précepte pour compulsier des registres autrement plus riches tels que les minutes notariales, la presse ancienne, les archives judiciaires et autres fonds complémentaires.

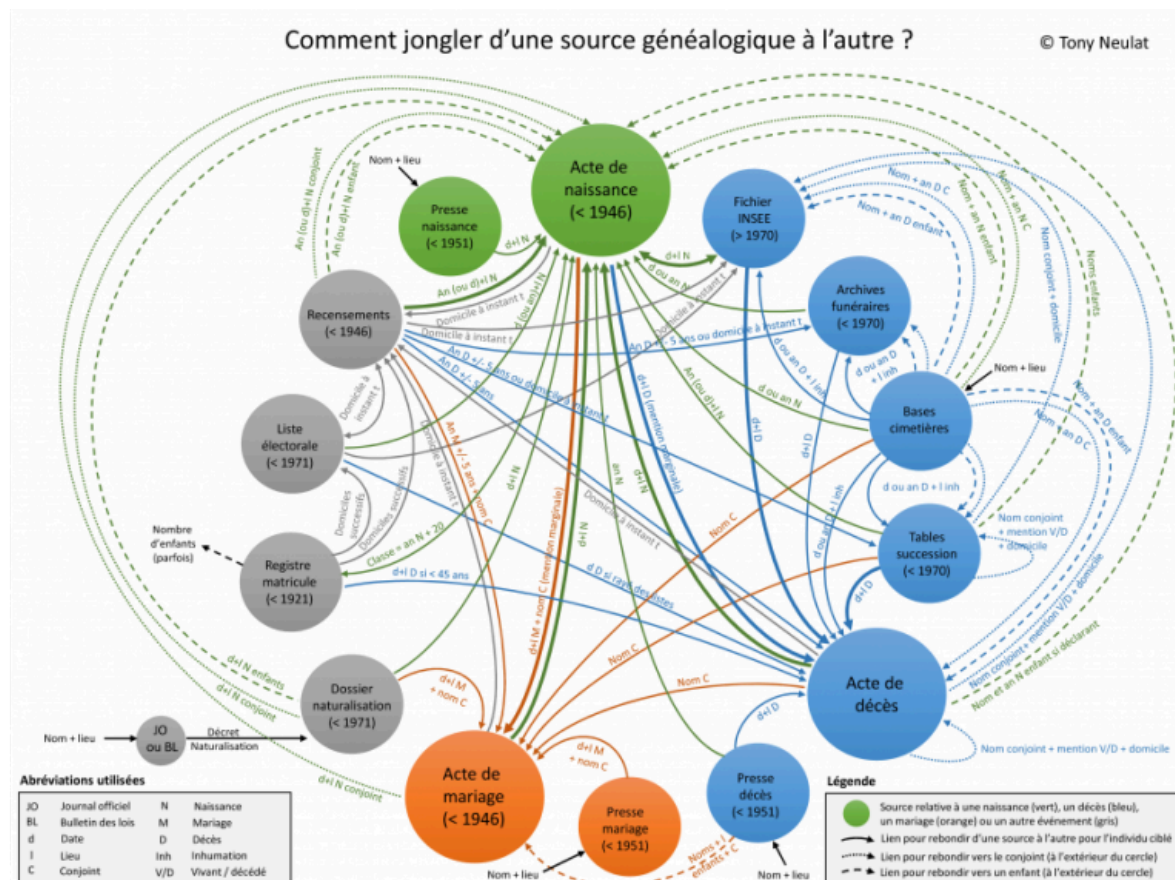
### Comment jongler d'une source à l'autre ?

Comment mener des recherches généalogiques contemporaines en l'absence de registres d'état civil en ligne ? En exploitant astucieusement les sources connexes en ligne et en jonglant entre elles. Le schéma, quelque peu effrayant de prime abord mais particulièrement efficace, récapitule la démarche à adopter pour rebondir avec brio d'une source généalogique à l'autre.

Chaque source est représentée par un cercle dont la couleur varie en fonction de la nature de l'événement auquel elle se réfère (naissance, mariage, décès, autre). Ces différentes sources sont disposées en cercle. Les flèches modélisent le chemin à suivre pour rebondir d'une source à l'autre et précisent les renseignements nécessaires pour cela, sachant que celles situées à l'intérieur du cercle formé par les sources se rapportent toutes à l'individu étudié tandis que celles situées à l'extérieur (en pointillé) permettent de basculer sur un nouveau membre de la famille (conjoint ou enfant) et de débiter une nouvelle itération.

Ce schéma peut être exploité sous deux angles :

1. vous choisissez une source comme point de départ (document en votre possession). Les flèches qui la quittent pointent vers les registres ou bases de données à consulter pour poursuivre votre recherche ;
2. vous choisissez une source comme point d'arrivée (document que vous souhaitez détenir). Les flèches qui la pointent vous indiquent les registres ou bases de données qui peuvent vous permettre d'y accéder.



([https://www.rfgenealogie.com/sites/rfg/files/styles/media\\_contenu/public/medias/dossiers/genealogie-jongler.png?itok=qlo52GGi](https://www.rfgenealogie.com/sites/rfg/files/styles/media_contenu/public/medias/dossiers/genealogie-jongler.png?itok=qlo52GGi))

Supposons que vous disposiez de l'acte de naissance d'un collatéral, né par exemple en 1900, par ricochets successifs :

1. vous pouvez aisément commander ses actes de mariage et de décès, pour peu que l'acte comporte des mentions marginales ;
2. vous pouvez également retrouver son registre matricule, en considérant qu'il a été recruté l'année de ses 20 ans, soit en 1920. Celui-ci livrera ses résidences successives jusqu'en 1945 ;
3. grâce à ces renseignements, reportez-vous aux recensements. Vous découvrirez alors les noms, années (voire dates exactes) et lieux de naissance de sa femme et de ses enfants ;
4. demandez alors leurs actes de naissance ;
5. en consultant le fichier des décès de l'Insee pour chacun d'entre eux, vous obtiendrez leurs dates et lieux de décès (s'ils sont décédés) ;
6. commandez alors leurs actes de décès, lesquels préciseront les identités de leurs conjoints, information jusque-là inconnue pour les enfants. Et ainsi de suite.

#### Articles associés à ce dossier

- [Les fonds d'archives utiles aux généalogistes \(/dossiers/les-fonds-d-archives-utiles-aux-genealogistes\)](#)
- [Fiche pratique : retracer un parcours militaire \(armée de terre\) \(/dossiers/fiche-pratique-retracer-un-parcours-militaire-armee-de-terre\)](#)
- [Fiche pratique : retrouver un étranger \(/dossiers/fiche-pratique-retrouver-un-etranger\)](#)

Retrouvez ce dossier dans nos publications : [Magazine n°271](#).

Mots-clés : [Organisation](#).